L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 10 SEPTEMBRE 1885.

SIMMONDS, JAS.—
Taxe de 1884, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Newton, Franklin et Decatur, désigné comme lot No 2 de l'ilet No. 182, mesurant 64 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur.

SIMMONDS, GEO.—
Taxe de 1884, montant à..........30 c
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, sur le Chemin Public, Leesburg, attenant à l'habitation Trépagnier, désignés comme lots Nos. 13 ou 11, habitation, mesurant 30 pieds de face au Chemin Public, sur 126 pieds de profondeur.

SMITH, A. & C. JANNEY—
Taxe de 1884, montant à..........45 c.
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, sur le Chemin Public, Leesburg, attenant à l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 49, habitation, mesurant 40 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

THEURER, B. F.—
Taxe de 1884, montant à..........75c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Madison, Monroe et Decatur, désigné comme lot No 24 de l'ilet No. 183, mesurant 30 pieds de face à la rue Newton sur 127 pieds de profondeur.

TREVILLE, CHARLES—
Taxe de 1884, montant à..........$1 20
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Bringier, Magellan et Monroe, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 281, mesurant 127 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Franklin et Bringier.

THOMAS, WM.—
Taxe de 1884, montant à..........15c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans sur le Chemin Public, Leesburg, attenant à l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 64, mesurant 40 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

WHEATLEY, MURTY—
Taxe de 1884, montant à..........$3 6
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmira, Pacifique, Evelina et Eliza, désignés comme lots No. 21 et 22 de l'ilet No 97, mesurant 63 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

WHITE, MLLE ADIE—
Taxe de 1884, montant à..........90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, Lapeyrouse et De Armas, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 214, mesurant 32 pieds de face à la rue Monroe sur 129 pieds de profondeur.

WONIGER, EDWARD—
Taxe de 1884, montant à..........$3 6
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Franklin, Hancock, Bringier et Lawrence, désigné comme l'ilet No. 275 6, mesurant 319 pieds de face à la rue Franklin sur 319 pieds de profondeur.

YATES, BENJAMIN—
Taxe de 1884, montant à..........90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Homer, Monroe et Newton, désigné comme lot No 3 de l'ilet No. 154, mesurant 30 pieds de face à la rue Madison sur 90 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai toute de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

CHAS. CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes de Propriétés Foncières
—POUR—
TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Sixième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St. Antoine, dans le deuxième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de onze heures du matin, SAMEDI, le 10ème jour d'Octobre, 1885, et continuant de jour en jour, jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1884, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues sont indiqués ci-dessous.

GLAWSON, JACOB—
Taxe de 1884, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, Général Taylor et Austerlitz désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 110, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Jersey sur 110 pieds de profondeur.

GLENN, MME C.
Taxe de 1884, montant à..........$9 00
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Toledano, l'avenue de la Louisiane, les rues Chippewa et Jersey désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 101, mesurant 54 pieds 10 pouces de face à la rue Toledano sur 125 pieds de profondeur.

GLASSER, CHRISTIAN—
Taxe de 1884, montant à..........$8 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Amélie, Laurel et Constance, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No 166, mesurant 30 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 115 pieds.

GROSART, VEUVE JACOB—
Taxe de 1884, montant à..........$3 60
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasin, Marengo et Constantinople, désignés comme lots Nos. 25 et 26 de l'ilet No. 208, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds de profondeur.

GRAHAM, FRANCIS—
Taxe de 1884, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cadix, Valence, St. Charles et Apollo, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No 412, mesurant 26 pieds de face à la rue Cadix sur 150 pieds de profondeur.

GUINAULT, JAS. P.—
Taxe de 1884, montant à..........96c
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Jena, l'Avenue Napoléon, les rues Breslau et Arcadie, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 622.

GREEN, VEUVE JOHN—
Taxe de 1884, montant à..........$3 60
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Bloomingdale) de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par le côté supérieur de la rue State, la rue St. Charles et Burtheville désignés comme lots Nos. 56, 57, 58, 59 et 60; les lots Nos. 56, 57, 58, 59 et 60 mesurant 120 pieds de face à la rue State sur 170 pieds de profondeur; le lot No. 69 mesurant 30 pieds de face à la rue State sur 148 pieds de profondeur.

GREEN, VEUVE JOHN—
Taxe de 1884, montant à..........$4 20
Vingt lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Bloomingdale) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le côté supérieur de la rue State, la rue St. Charles et Burtheville, désignés comme lots Nos. 71 à 90 inclusivement; les lots Nos. 71, 72 et 73 mesurant 40 pieds de face à la rue State sur 154 pieds de profondeur; les lots Nos. 74, 75, 76, 77 et 78 mesurant 150 pieds de face à la rue State sur 170 pieds de profondeur; le lot No 79 mesurant 30 pieds de face à la rue State sur 170 pieds de profondeur; les lots Nos 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89 et 90 mesurant 310 pieds de face à la rue State sur 170 pieds de profondeur.

HILLS, EDWARD—
Taxe de 1884, montant à..........$6 00
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Jéna et l'avenue Napoléon, désignés comme lots Nos. 11, 12 13 de l'ilet No. 74 mesurant 90 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 11 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Dufossat.

HAGAN, MLLE CLARA M.—
Taxe de 1884, montant à..........$7 20
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Tchoupitoulas, l'Avenue Napoléon et les rues Water et Jéna, désignés comme lots Nos. 11 à 15 inclusivement de l'ilet No. 85; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 50 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 110 pieds sur 119 pieds; les lots Nos. 13 et 14 mesurent 50 pieds de face à l'Avenue Napoléon sur 109 pieds de profondeur; le lot No. 15 mesure 25 pieds de face à la rue Water sur 109 pieds de profondeur; le dit lot No. 11 forme l'encoignure de la rue Tchoupitoulas et de l'Avenue Napoléon; le lot No. 15 forme l'encoignure de la rue Water et de l'Avenue Napoléon.

HAGAN, MLLE CLARA M.—
Taxe de 1884, montant à..........$2 40
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Water, Jena, Tchoupitoulas et l'Avenue Napoléon, désignés comme lots Nos 17 et 18 de l'ilet No. 85, mesurant 50 pieds de face à la rue Water sur 119 pieds de profondeur.

HAULE, AUGUST—
Taxe de 1884 montant à..........$15 00
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Jersey, Dufossat et Soniat, désignés comme lots Nos. 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ilet No. 137, mesurant 124 pieds de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur; le dit No. 10 formant l'encoignure des rues Laurel et Soniat.

HEINTZ, MME MICHAEL—
Taxe de 1884, montant à..........$3 90
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, Austerlitz et Constantinople, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 285, mesurant 30 pieds de face à la rue Colisée sur 127 pieds de profondeur.

HENRY, THEODORE—
Taxe de 1884, montant à..........$4 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Bordeaux, Valence et Chestnut, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 293, mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Colisée sur 162 pieds de profondeur; le lot No. 9 formant l'encoignure des rues Colisée et Bordeaux.

HENDERSON, CHARLOTTE—
Taxe de 1884, montant à..........$2 10
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Perrier, Joseph et Octavia, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 305, mesurant 30 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds.

HANSON, CHRISTIAN—
Taxe de 1884, montant à..........$7 20
Trois lots de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Perrier, Colisée et Milan, désignés comme lots Nos. 10, 11 et 12 de l'ilet No. 319, mesurant chaque 28 pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de 120 pieds.

HAUSER, JOHN—
Taxe de 1884, montant à..........$3 60
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Market, l'Avenue Nashville les rues Preston et Arabella, désignés comme lots Nos. 8, 9, 10 et 11 de l'ilet No. 12; le lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Market sur 105 pieds de profondeur; les lots Nos. 9, 10 et 11 mesurent 90 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 105 pieds, le lot No 8 formant l'encoignure de la rue Market et de l'avenue Nashville.

HORN, MARY E.
Taxe de 1884, montant à..........$1 20
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Burtheville), de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Webster et Bloomingdale, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 10, mesurant 61 pieds 9 pouces de face à la rue Chestnut sur 145 pieds de profondeur.

HARRIS, ALEXANDER—
Taxe de 1884, montant à..........$1 80
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perrier, Prytania, Bordeaux et Lyon, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 345 mesurant 75 pieds de face à la rue Lyon sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 1 formant l'encoignure des rues Lyon et Perrier.

HENDERSON, E. F.—
Taxe de 1884, montant à..........$24 00
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constantinople, General Taylor, Pitt et Prytanée, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 379, mesurant 100 pieds de face à la rue Constantinople sur 155 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Constantinople et Prytanée.

HERO, GEO. W.—
Taxe de 1884, montant à..........$30 00
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Dryades, Bacchus, Robert et Upperline désigné comme l'ilet No. 449, mesurant 300 pieds sur 302 pieds.

INBAU, MARIE UZIDE—
Taxe de 1884, montant à..........$3 60
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bordeaux Magasin, Camp et Valence, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No 235 mesurant 56 pieds de face à la rue Bordeaux sur 120 pieds de profondeur.

JOCAS, SUC. JOHN—
Taxe de 1884, montant à..........$2 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Jersey, Constantinople et Austerlitz, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 150, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds de profondeur.

JUNG, SUC. FRANZ—
Taxe de 1884, montant à..........$4 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Constantinople et Austerlitz, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 169, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 158 pieds de profondeur.

JOHNSON, VEUVE D.—
Taxe de 1884, montant à..........$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Perrier, Lyon et Bordeaux, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 315, mesurant 30 pieds de face à la rue Colisée sur 100 pieds de profondeur.

JACKSON, EDWARD—
Taxe de 1884, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elizabeth, Ferdinand, Walnut et la propriété Foucher, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 29, mesurant 30 pieds de face à la rue Walnut sur 105 pieds de profondeur.

JONES, VVE P.—
Taxe de 1884, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Fribourg), de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Troisième Pin et Lowerline désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1, mesurant 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 120 pieds.

KAY, ROBERT—
Taxe de 1884, montant à..........$1 20
Une moitié d'un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Marleyville), de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Collapissa, Quatorzième, St. Pierre et Harley, désigné comme moitié de l'ilet No. 9, mesurant 125 pieds de face à la rue Collapissa sur 300 pieds de profondeur.

KENNER, MME GEORGE—
Taxe de 1884, montant à..........$2 10
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Belle Castle et Dufossat, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 136, mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds.

KUHLMAN, JNO.—
Taxe de 1884, montant à..........$9 00
Une portion de deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Jersey, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignée comme une portion des lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 159, mesurant 60 pieds de face à la rue Tolédano sur 160 pieds de profondeur.

KOHN, ARTHUR ET AUTRES—
Taxe de 1884, montant à..........$2 40
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Milan, Camp et Chestnut, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 264, mesurant chaque 29 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur.

KOCH, HENRY F.—
Taxe de 1884, montant à..........$6 00
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valence, Colisée, Chestnut et Cadix, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9 et 10 de l'ilet No. 392, mesurant 120 pieds de face à la rue Valence sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 10 formant l'encoignure des rues Valence et Colisée.

KENDIG, FRANK S.—
Taxe de 1884 montant à..........$30 00
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Pitt, Cadix et Valence, désignés comme lots Nos 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 390; le dit lot No. 8 mesure 25 pieds de face à la rue St Charles sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 mesurent 100 pieds de face à la rue St Charles sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 9 forme l'encoignure des rues St. Charles et Valence.

KEARNS, THOS.—
Taxe de 1884, montant à..........$7 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Général Taylor, Peniston, Apollo et Bacchus, désignés comme lots "D" et "A" de l'ilet No. 431, mesurant 60 pieds de face à la rue Général Taylor sur 103 pieds de profondeur.

KUHLMAN, JOHN—
Taxe de 1884, montant à..........$4 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Tolédano, l'Avenue Louisiane, les rues Tchoupitoulas et Chippewa désigné comme lot No 12 de l'ilet No. 100, mesurant 30 pieds de face à la rue Tolédano sur 126 pieds de profondeur.

KELLER, HERITIERS J. B.—
Taxe de 1884, montant à..........$6 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Berlin et l'Avenue Napoléon, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No 115, mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur 117 pieds de profondeur.

LAURENS, JOHN—
Taxe de 1884, montant à..........$3 00
Un lot et une portion de deux autres lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Jena, l'Avenue Napoléon, les rues Tchoupitoulas et Jersey, désignés comme lot No 2 et une portion des lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 116, mesurant 35 pieds de face à la rue Jena sur 120 pieds de profondeur.

LASALLE, PAUL—
Taxe de 1884, montant à..........$4 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tolédano, Bacchus, l'Avenue de la Louisiane et la rue Apollo, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No 426, mesurant 32 pieds de face à la rue Tolédano sur 128 pieds de profondeur.

LEITHMANN, VALENTINE—
Taxe de 1884, montant à..........$3 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Burtheville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Preston, Market, Calhoun et l'avenue Henry Clay, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 14, mesurant 32 pieds de face à la rue Market sur 162 pieds 3 pouces de profondeur.

LETTEN, C. N.—
Taxe de 1884, montant à..........$3 60
Deux lots de terre, avec améliorations dans le 6ème district (Burtheville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Edmond, Breslau, Victor et Foucher, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 109, mesurant 60 pieds de face à la rue Edmond sur 130 pieds de profondeur; le lot No. 12 formant l'encoignure des rues Edmond et Breslau.

LEWIS, MME ALICE—
Taxe de 1884, montant à..........30c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pin Lower Line, Troisième et Burthe, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 81, mesurant 30 pieds de face à la rue Pin sur une profondeur de 120 pieds.

LEWIS, J.—
Taxe de 1884, montant à..........$3 60
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Pin, Burthe et Lower Line désignés comme lots Nos. 17 à 20 inclusivement de l'ilet No. 81, mesurant 120 pieds de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 17 formant l'encoignure des rues Troisième et Pin.

MELCHERT, DR. C.—
Taxe de 1884, montant à..........$2 00
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Cadix et Jena, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No 84, mesurant 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 95 pieds.

MURPHY, M. T. ET JAMES A. MURPHY.—
Taxe de 1884, montant à..........$18 00
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Austerlitz et Général Taylor, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 23 et 24 de l'ilet No. 91, les lots Nos 7, 8 et 9 mesurant 75 pieds de face à la rue Water sur 94 pieds de profondeur; les lots Nos. 23 et 24 mesurant 50 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 94 pieds de profondeur.

MERCHANTS MUTUAL INS. CO., BRADISH JOHNSON ET MME P. O MORGAN—
Taxe de 1884, montant à..........$39 00
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Jersey, Laurel, Bordeaux et Valence, désigné comme l'ilet No. 142, mesurant 250 pieds de face sur 300 de profondeur.

MART, HYPOLITE—
Taxe de 1884, montant à..........$9 00
Six lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Louis, Cadix et Valence désignés comme lots Nos. 18 à 23 inclusivement de l'ilet No 479; les lots Nos. 18 à 22 inclusivement mesurant 150 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; le lot No 23 mesurant 30 pieds de face sur 150 pieds de profondeur.

MORRILL, ROBERT—
Taxe de 1884, montant à..........$1 80
La moitié (1/2) de deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, St. André, Valence et Cadix, désignée comme la moitié (1/2) des lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No 542, mesurant 390 pieds de face à la rue St. David sur 60 pieds de profondeur.

MEYERS, SUC JOHN C—
Taxe de 1884, montant à..........$18 00
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp Austerlitz et Constantinople, désignés comme lots Nos 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ilet No 226; les lots Nos. 7 à 10 inclusivement, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 formant l'encoignure des rues Constantinople et Camp.

MUNCH, JOHN—
Taxe de 1884, montant à..........$3 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perrier, Colisée, Général Taylor et Peniston, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 326 mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue Perrier sur 100 pieds 10 pouces de profondeur.

MAY, GEO A.—
Taxe de 1884, montant à..........$4 50
Huitième d'un morceau de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par Rickerville, la rue Toledano et la ville de la Nlle-Orléans, à l'arrière de la ville de Jefferson.

MUMMACK, JAMES—
Taxe de 1884, montant à..........90c
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Peters, Claiborne et Octavie, désigné comme l'ilet No. 712.

MONROE, JOSHUA—
Taxe de 1884, montant à..........$1 20
Un lot de terre avec améliorations, dans le 6ème district (Burtheville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Preston, Market, Calhoun et l'Avenue Henry Clay, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 14, mesurant 32 pieds de face à la rue Calhoun sur une profondeur de 120 pieds.

MULLAN, HENRY J.—
Taxe de 1884 montant à..........$48 00
Douze lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Burtheville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Patrick, St. Charles, l'Avenue Henry Clay et la rue Bloomingdale, désignés comme lots Nos. 11 à 22 inclusivement de l'ilet No. 89.

MONTGOMERY, R. W.—
Taxe de 1884, montant à..........$9 00
Un demi ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Front, Walnut, Water et Foucher, désigné comme la moitié de l'ilet No 6.

MOSES, PRINCE—
Taxe de 1884, montant à..........60c
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Foucher, Market, le Chemin Public, les rues Pin et Lower Line, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 15, mesurant 30 pieds de face à la rue Pin sur 90 pieds de profondeur.

MOORE, C. A.—
Taxe de 1884, montant à..........45c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broadway, Foucher, Market et Chestnut désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 17, mesurant 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 105 pieds, formant l'encoignure des rues Broadway et Foucher.

MOORE, C. A.—
Taxe de 1884, montant à..........30c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville), de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Foucher, Market et Broadway, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 17, mesurant 23 pieds de face à la rue Chestnut sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Chestnut et Foucher.

MILTENBERGER, A.—
Taxe de 1884, montant à..........$1 80
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Marleyville), de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Jean Baptiste, Deuxième, Martha et St. Pierre, désigné comme l'ilet No. 15, mesurant 240 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

NOLL, MME CHAS.—
Taxe de 1884, montant à..........$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Bordeaux et Valence, désigné comme lot No. 13 ou 9 de l'ilet No. 258, mesurant 30 pieds de face à la rue Valence sur 110 pieds de profondeur.

NEW ORLEANS & MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—
Taxe de 1884, montant à..........$1 50
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Quatrième et Van Buren, désigné comme l'ilet No. 154.

NEW ORLEANS & MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—
Taxe de 1884, montant à..........$1 50
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Deuxième et Troisième, désigné comme l'ilet No. 156.

NEW ORLEANS & MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—
Taxe de 1884, montant à..........$1 50
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Deuxième et l'Avenue St Jean, désigné comme l'ilet No. 157.

O'BRIEN, DANIEL—
Taxe de 1884, montant à..........$2 40
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Cadix et Valence, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 234, mesurant 60 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur.

PRATT, JACOB, JR—
Taxe de 1884, montant à..........$45 00
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, l'Avenue Peters et la rue Octavie, désigné comme l'ilet No. 129.

PRATT, ISAAC, JR.—
Taxe de 1884, montant à..........$36 00
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Jersey, Laurel, l'Avenue Peters et la rue Octavie, désigné comme l'ilet No. 132.

PRATT, ISAAC, JR—
Taxe de 1884, montant à..........$6 00
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, l'avenue Peters et la rue Léontine désignés comme lots Nos. 4 à 7, inclusivement, de l'ilet No. 133, mesurant 132 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 115 pieds.

PRATT, ISAAC, JR—
Taxe 1884, montant à..........$13 50
Neuf lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Jersey, l'avenue Peters et la rue Léontine, désignés comme lots Nos. 20 à 28, inclusivement, de l'ilet No 133; les lots Nos. 20 à 27, inclusivement, mesurant chaque 34 pieds de face à la rue Laurel sur 120 à 123 pieds de profondeur; le lot No. 28 mesurant 34 pieds de face à l'avenue Peters sur 223 pieds de profondeur, le lot No. 20 formant l'encoignure de la rue Laurel et l'avenue Peters.

PRATT, ISAAC, JR.—
Taxe de 1884, montant à..........$42 00
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Magasin, Camp, Léontine et l'avenue Peters, désigné comme l'ilet No. 244, mesurant 337 pieds de face sur 331 pieds de profondeur.

POPULUS, ERNEST P.—
Taxe de 1884 montant à..........$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Peniston, Apollo, Bacchus et Général Taylor, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 431, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Peniston sur 103 pieds 6 pouces de profondeur.

PETIT, ATHANASE—
Taxe de 1884, montant à..........$7 20
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Bordeaux, Camp et Lyon, désignés comme lots Nos. 6 à 10 inclusivement, de l'ilet No. 257, mesurant 123 pieds de face à la rue Chestnut sur 130 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Chestnut et Bordeaux.

PRATT, ISAAC, JR—
Taxe de 1884, montant à..........$1 80
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans borné par les rues Breslau, Long, l'avenue Peters et la rue Octavie, désigné comme l'ilet No. 611.

PRATT ISAAC, JR—
Taxe de 1884 montant à..........$1 80
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Breslau, Arcadie, l'avenue Peters et la rue Octavie, désigné comme l'ilet No. 614.

PENISTON, SUC. J. A.—
Taxe de 1884, montant à..........60c
Un demi-ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Clara, Arcadie, Peniston et Amélia, désigné comme la moitié de l'ilet No. 634, faisant face à la rue Clara.

PENISTON, SUC. J. A.—
Taxe de 1884, montant à..........$6 00
La moitié d'un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Arcadie, Peniston et Général Taylor, désignée comme la moitié de l'ilet No. 635, faisant face à la rue Clara.

PRATT, ISAAC, JR.—
Taxe de 1884, montant à..........$1 50
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Arcadie, Clara, les Avenues Peters et Octavie, désigné comme l'ilet No. 648.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes de Propriétés Foncières
Pour Taxes d'Etat.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut.—Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St. Antoine, dans le deuxième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de onze heures du matin, Samedi, le 26ème jour de Septembre, 1885, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1884, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquents, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues sont indiqués ci-dessous.

GONZALES, VVE F. A.—
Taxe de 1884, montant à..........$12 00
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hopital, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désignée comme une part des lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 205, mesurant 35 pieds de face à la rue Claiborne, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Hopital, entre lignes parallèles formant l'encoignure des rues Hopital et Claiborne.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

CHAS. CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Lagarde et de sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,451—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Lagarde, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6sept—6,10,15

Succession de Mme Kate Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,163—Division A.—Attendu que Edward Flynn a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Kate Flynn, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 sept—6,10,15

Succession de George Jacob Wiegel et de sa femme décédée, Elizabeth Wiegel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10 646—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Stevenson et sa femme, Elizabeth Wiegel, administrateurs conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 sept—2,5,11

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

W. Harry Seymour vs. Ses Créanciers. } No. 15.127. Division B.

ORDRE DE COUR—La Cour ayant pris en considération la pétition soumise en cette affaire et les pièces y sont annexées ainsi que les affidavits qui les accompagnent; la Cour, d'une autre part, avant la certitude que le pétitionnaire demandeur W. Harry Seymour a rempli toutes les formalités requises par la loi la cession de tous les biens du dit W. Harry Seymour, insolvable, est par le présent accepté au profit de ses créanciers. Une assemblée de ses créanciers aura lieu le 30 septembre 1885, devant Geo. W. Christy, notaire, à 11 heures du matin, pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable W. Harry Seymour soient suspendues. La dite assemblée de créanciers est autorisée à fixer les conditions de la vente des biens, droits, créances et droits d'action du débiteur. Il est de plus ordonné que Ernest Morel soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 août 1885.
Signé: F. A. MONROE.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant en congé.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
28 août—29—9,19,26,30 sept

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Mercredi le 11ème jour de juin 1884, présent l'honorable A. L. Tissot, juge—No. 10,113.

Interdiction de Wm George Fagan. } Cette affaire a été appelée ce jour, présents Saml L. Gilmore pour le demandeur, et John B. Buchanan, curateur ad hoc du défendeur. Après l'audition des témoignages, des plaidoiries des avocats et les motifs allégués oralement par la Cour.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement interdisant Wm. George Fagan et qu'un curateur pour administrer ses biens soit nommé conformément à la loi. Il est de plus ordonné que vingt-cinq piastres d'honoraires soient alloués au curateur ad hoc John B. Buchanan, et que cette somme figure comme dépens.
Extrait du procès-verbal.
M. A. McDONNELL, Député Greffier.
Sept—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Joseph Dunbar vs. Ses créanciers. } No. 14,859. Division D.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Joseph Dunbar soit convoquée pardevant N. R. Trist, Esq notaire en cette ville le SAMEDI 12e jour de sept. 1885, à 11 heures a. m., dans le but de voter et de prendre une détermination sur les termes et conditions sur lesquelles les dites propriétés livrées par le dit insolvable doivent être vendues.
Nouvelle-Orléans, 29 août 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Nlle Orléans, 29 août 1885.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 août—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

UNE GRANDE CROIX EN DIAMANT.
UN BRACELET DIAMANT ET OPAL.
Une paire de Boucles-d'oreilles en diamant et opal.
Argenterie pour table.
Beaux meubles de maison et effets mobiliers.
Succession de Euphrasie Borne, Veuve de J. J. Isnard.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, 46 rue Royale.—LUNDI, 21 septembre 1885, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au No 91 rue Dauphine, entre Conti et St. Louis, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent, en date du 8 septembre 1885, pour le compte de la dite succession, le contenu du dit local comprenant en partie les objets ci-dessus mentionnés.
Conditions—Comptant.
9 sept—9,13,16,21

Rue Royale.

Cette Propriété rémunérative et centralement située, No. 139 rue Royale, près de l'**Hôtel Royal** et de la **Cathédrale St. Louis.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 12 septembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier—

Un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Toulouse, St. Pierre et Bourbon, mesurant 37 pieds 4 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 191 pieds 10 pouces 5 lignes et 76 pieds 8 pouces 5 lignes de largeur dans le fond. Pour les dimensions voir le plan de E. Pilié à la Bourse.

Les améliorations comprennent cette élégante maison résidence et magasin, connue par le No 139 rue Royale et ayant de confortables chambres à coucher, salle à manger, chambre à charbon office, cave, range de cuisine, grandes cuves, avec tuyau conduisant dans toute la maison, baignoire, lavabeau avec marbre, chronomètre attaché, coffre fixé dans le mur, grands salons et grands corridors, etc., jardin planté en fleurs et en arbustes avec fontaine. Le tout en parfait état et avec toutes les accomodations modernes.

Les beaux magasins du rez-de-chaussée, avec vitrines, sont loués à raison de $720 par an.

Le local peut être visité de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, pour billets avec hypothèque spéciale et privilèges de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à parfait paiement, la clause 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et toutes les autres clauses usuelles; les taxes de 1885 seront payées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication; il fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
22août—22 29 sept5 à la vente

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la N. O. Gas Light Co.

A L'ENCAN.

Dans l'affaire des mineurs Geddes No 10 646 et dans la Succession de Mme Jane Shepherd No 14,034.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—JEUDI, 10 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans les affaires ci-dessus il sera vendu à l'encan, les actions ci-après décrites, à savoir :—

Deux cents (200) actions du fonds capital de la New Orleans Gas Light Company seront vendus en lots au gré des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant le transfert.
29 août—29,30—sept 5 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de J. F. Barthelemy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 14 775.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau l'Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 19 septembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 août 1885, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Montreuil Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'ilet No 7, renfermé par les rues Désiré, Piété, Remparts et St Claude, lequel lot de terre mesure 53 pieds de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur.

2° Une autre portion de terre située dans le même district et ilet faisant partie d'un lot de terre désigné par le No 4 du dit ilet No 7 et contigu au lot ci-dessus premièrement décrit, laquelle portion de terre mesure 21 pieds, plus ou moins, de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, les améliorations qui en dépendent.

3° La moitié indivise de trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Féliciana, Bons-Enfants, Marais (ci-devant Moralès) et Montégut, et désignés par les Nos 2, 3 et 4 dudit ilet. Lesquels lots de terre sont contigus et mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue des Bons Enfants sur 118 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

4° Sept lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 391, renfermé par les rues Orléans, Dupré, St-Pierre et Gayosso, désignés par les Nos 3 à 9 inclusivement, et mesurent comme suit: lots Nos 3, 4, 5, 6, 7 et 8 chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, même mesure sur la rue St Pierre sur une profondeur de 114 pieds 6 pouces 7 lignes entre lignes parallèles et le lot No 9, 31 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue d'Orléans, même façade à la rue St-Pierre sur une profondeur de 114 pieds 6 pouces 7 lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions Comptant—L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues pour les années 1884 et 1885.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 août—17,22,29—sept 5,12,19

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison en bois rue Villeré No 342.

Succession de feue Caroline Jourdan No. 14 987.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 19 septembre 1885, il sera vendu à midi, la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 août 1885:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Villeré, Kerlerec, Columbus et Marais mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 90 pieds 10 pouces 10 lignes. Ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en bois ayant quatre chambres et d'autres améliorations.

Voir le plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions.—Comptant.
Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.
16 août—16 22 29—sept 5 12 19

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Chevaux communs	$ 80 à 125
Bons chevaux de trait	125 à 160
Chevaux de selle et de voiture	175 à 250
Mulets petits et communs	40 à 85
Mulets, qualité moyenne	120 à 145
Mulets pour rizières	85 à 120
Mulets, première classe	165 à 195

CHEMINS DE FER

Chemin de fer Pontchartrain.

HEURES DE DEPART.

Départs de Milneburg.	Départs de la jonction Pont'train.
5:00 a. m.	5:30 a. m.
6:30 a. m.	7:00 a. m.
7:30 a. m.	8:00 a. m.
8:30 a. m.	9:30 a. m.
10:00 a. m.	10:30 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:30 p. m.	1:00 p. m.
1:30 p. m.	2:00 p. m.

Et toutes les heures jusqu'à 4 p. m.—et après 4 p. m. toutes les demi-heures jusqu'à minuit.

LES DIMANCHES les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 heures p. m. jusqu'à minuit.

O. M. DUNN, Président.
C. L HUMPHREY, Maître de train.
17 juin—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ de la N-Orléans.	Arrivée à la N-Orléans.
No 1..........8:10 a m	No 4..........7:40 a m
No 3..........7:30 p m	No 2..........6:20 p m

Portant les malles sur les deux trains pour le Texas et la Californie.

Chars-dortoirs entre New-Orleans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

Mississippi Valley Route.

Louisville, New Orleans and Texas Railroad.

No 1 arrive..7:05 P. M.	No 2 leaves 8:35 A. M
No 3 " ..9:15 A. M.	No 4 " ..6:00 P. M
No 5 " ..10:40 A. M.	No 6 " ..4:50 P. M

Les trains Nos 1, 2, 3 et 4 font le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Memphis. Nos 5 et 6 font le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Baton-Rouge. Les Nos 3 et 4 ne s'arrêteront pas entre la Nlle-Orléans et Baton Rouge pour recevoir ou débarquer des passagers. Entre Baton Rouge et Memphis, ils ne s'arrêteront qu'aux stations régulières pour débarquer des passagers et n'en prendront que quand ils seront signalés. Les trains Nos 1 et 2 s'arrêteront à toutes les stations régulières ou stations dites Flag Stations lorsqu'ils seront signalés. Les Nos 1 et 2 se relient à Ethel avec des trains pour Clinton, et à Harriston avec le Natchez, Jackson & Columbus Road. Les Nos 1, 2, 3 et 4 se relient à Vicksburg avec le Vicksburg, Shreveport & Pacific et Vicksburg & Meridian Rail Road. Les trains 3 et 4 se relient à Leland aux embranchements pour Huntington et Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.

Tous les trains arriveront à et partiront du dépôt des passagers, rue Poydras.

JOHN BRADLEY, Surintendant de Division.
A. J. KNUPP, G. F. P. Agent.
R. F. REYNOLDS, Agent Général. 12déc—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE
De la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires, du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie	$250,568 23	
Sur les risques de rivières	17,302 99	
Sur les risques de mers	10,127 68	$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883		26,401 09
		$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves		15,523 61
		$319,923 60
Déduire:		
Primes remboursées t cancellations	$8,600 31	
Réassurances	12,525 55	
		$21,125 86
		$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	$156,660 06	
Sur les risques de rivières	9,916 03	
Sur les risques de mers	9,857 97	
Impressions et Publications	441 05	
Taxes	3,432 42	
Escomptes	44,424 14	
Bureau des réassureurs	2,949 41	
Dépenses, moins l'intérêt et le sauvetage	13,358 71	
		$241,042 79
		$57,754 95
Réserve pour les primes non expirées	$32,854 95	
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées	14,900 00	
0/0 dividende janvier 1884	5,000 00	
5 0/0 dividende janvier 1885	5,000 00	
		$57 754 95
ACTIF		
Comptant		$14,912 67
Primes en voie de collection		30,795 69
Immeubles		39,017 49
Actions de Banques et autres, Bons		38,772 76
Mobilier de bureau, installation		9,870 95
Billets garantis par hypothèques, rentes par nantissements		6,409 68
Billets à recevoir à courtes échéances		5,695 5
		$154,193 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie
E. PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
Nouvelle Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Aufmkolk,
B Saloy,	Wm Fagan,
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes	A. Bartholomew,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo. L. Sagg,	S M. Miller,
Chas. Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	J. B. Menge,
F. Thormaehlen,	Ferd. Goldsmith,
N. Seibel,	A. Xiques,
ter Blaise,	B. Campiglio.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravés aux prix les plus réduits
tous genres faits sur commande. 1er sept—

PHARMACIE DUCONGE.
A. CARROUCHE, Sr.,
39 RUE DE CHARTRES, NLLE-ORLEANS, PHARMACIE FRANÇAISE.

On trouvera chez moi toutes les spécialités pharmaceutiques françaises annoncées dans l'ABEILLE sous l'entête, "Annonces Parisiennes" je suis dépositaire de presque toutes ces préparations, et toutes les détaillant à des prix raisonnables : je ferai bénéficier de l'escompte du gros ceux qui les achètent par 3, 6 ou 12 flacons à la fois.

Parmi les spécialités de la maison, je recommande: L'Eau de Beauté, contre les taches de Rousseur, pour blanchir la peau et en conserver la fraîcheur. L'Huile de foie de morue de Norvège. La merise anti-cholérique. Le Sirop de Cerises Sauvages et de Goudron. Les Condition Powders, etc., etc., et toutes les préparations pharmaceutiques, élixirs, teintures, vins, sirops, dont la manipulation demande des soins et de l'expérience. Parfumerie française et américaine. Les ordres de la campagne sont scrupuleusement exécutés, tant ceux des marchands que ceux des habitants.
1er sept—1an A. CARROUCHE, 39 rue de Chartres, N.-O.

Ligne régulière du haut de la côte.

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.

Pour l'Habitation Speranza.
JEWEL,
Part TOUS LES JOURS, à 10 heures A. M., excepté le dimanche.

Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires.
YAZOO VALLEY,
Part tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à midi.

Pour Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.
WHISPER,
Part tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi.
1er sept— B. RIVET, Agent.

PACKET INDEPENDANT POUR LA COTE ET LE BAYOU LAFOURCHE.
E. W. FULLER,
J. B. Dumestre, Capitaine, Jno. Gugel, Commis.
Part tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS à midi.
Le frêt pour le Bayou Lafourche sera transporté sur des chalands à partir de Donaldsonville.
M. W. A. MARKS est l'agent du bateau à Donaldsonville.
Pour le frêt, s'adresser à A. M. HALLIDAY, Agent. No 82 rue Gravier. Téléphone No 784.
8 avril—

Le Nouveau No 1, Packet Indépendant du Bayou Lafourche,
ALICE LEBLANC,
F. Le Blanc capitaine, C. F. ... commis, part pour Donaldsonville, Napoléonville, Thibodaux, Laurel Valley et tous les débarcadères intermédiaires tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à P. D. SIMON, No 6 rue Conti.
15 août.

LE PACKET INDEPENDANT DU BAS DE LA COTE
GROVER CLEVELAND
Geo. Sheldon, Capitaine. Gus Oertling et N. Barrois, Commis.
Commençant MERCREDI, 9 septembre 1885 pour la Quarantaine et tous les débarcadères intermédiaires, partira tous les LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS à 11 heures a. m. Le bateau se réserve le droit de ne pas atterrer aux débarcadères que le capitaine jugera dangereux. Aucun compte ne sera payé à un n'a été autorisé par un ordre écrit du capitaine ou du commis.
H. OERTLING & FILS, Agents. No 429 rue Julia.
Téléphone No 545. 6sept—

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA,
Capitaine Hanover.

SAISON D'ETE.
Commençant le 1er Mai 1885.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de rue des Champs-Elysées: TRAINS.

Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Lewisburg, Old Landing.... 1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville, Madisonville et Lewisburg, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing.... 4 p. m.

EXCURSIONS.
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing.... 8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing.... 7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville.... 5 p. m.
Dimanches, Madisonville directement.... 6 p. m.

RETOUR.
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.... 5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis.... 6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches.... 2 p. m.
L'eau et le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET aller ou retour.... $1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour.... 1 00
Enfants moitié prix.

Le frêt est reçu journellement à la gare de frêt du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent.
1erm i— 47 rue Carondelet.

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN....Président
CHAS. H. DOLSEN....Vice-Président
CHAS. E. RICE....Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	James T. Rood,
Geo. W. Sentell,	Saml H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman,
N. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. E. Rice,
Joseph Kohn,	Charles M. Whitney,
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 85—1an

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St. Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris [illegible] 17 août—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LABRADOR, P. d'Hauterive, mercredi, 9 sept.
NORMANDIE, Frangeul, mercredi, 16 sept.
CANADA, de Kersabiec, mercredi, 23 sept.
AMERIQUE, Santelli, mercredi, 30 septembre.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe....$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour frêt et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER, 61 rue Carondelet au premier.
P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris

Compagnie Bordelaise.
LIGNE DIRECTE DE NEW-YORK A BORDEAUX.

Chateau Lafitte. Chateau Yquem.
Chateau Margaux. Chateau Léoville.

Le **Chateau Léoville** partira de New-York le samedi 26 septembre et le **Chateau Margaux**, jeudi, le 22 octobre.
L. A. FOURNIER, Agent 103 rue Gravier.
15août—3m—di mar fen

North German Lloyd.
Ligne de Steamers.

Billets d'entrepont, de Brême à la Nlle-Orléans via Galveston ou New York; aussi, billets de première classe et d'entrepont, entre Brême et New York, allant ou venant, émis par les soussignés.

Nouveau départ de Brême pour Galveston directement
Steamer WESER,
12 septembre 1885.
3 juil— C. STOCKMEYER, Agent, 42 rue Union.

RED STAR LINE.
Steamers de la malle Royale Belge et des E. U., partant tous les samedis
ENTRE NEW YORK ET ANVERS
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers $19; excursion $36; y compris literie, 2e chambre, $50; excursion $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts., 55 Broadway, N. Y.,
A. K. MILLER & CO. 35 Carondelet.
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
5 nov—84 1 an

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 16 Sept., à 8 A. M.
... cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer,
KNICKERBOCKER,
Capt. F. Kambel
Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine....$40
Entrepont....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the ... of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

LA CREOLINE,
—OU—
La lionne Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul propriétaire et fabricant.

Le plus grand ... du siècle—Madame Nelson, rue St Joseph, 205, entre Carondelet et St Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecine éminente est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M. à 9 P. M.: $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais peuvent se faire accompagner d'un interprète.
6 sept—1an

FEUILLETON.

No 8 commencé le 2 septembre

SANG MAUDIT

ROMAN EN TROIS PARTIES

PAR

R. DE PONT-JEST

PREMIÈRE PARTIE.

JEANNE REBOUL

I.

L'INSTITUTRICE

(Suite.)

Cette lecture terminée, M. de Ferney leva les yeux sur celle qui lui avait apporté cette lettre d'introduction si pressante, et ne jugeant la jeune fille que sur l'expression intelligente et sympathique de son visage, ne s'arrêtant qu'à son extérieur de femme du monde, il espéra tout d'abord qu'il avait enfin trouvé le *rara avis* qu'il cherchait.

Ce que le père de famille n'avait pas assez remarqué, c'était la splendide beauté de celle qu'on lui adressait, beauté que la jeune fille dissimulait, pour ainsi dire, comme si elle eût craint que son éclat ne fût un obstacle à son admission dans la famille du magistrat.

Au lieu d'encadrer orgueilleusement son front, ses luxuriants cheveux noirs disparaissaient, autant que possible, du moins, sous sa coiffure; ses paupières estompées, à demi-baissées, voilaient en partie les éclairs de ses grands yeux; ses lèvres carminées, sensuelles, laissaient à peine entrevoir ses dents de perles. Les richesses de son corsage et la flexibilité de sa taille étaient chastement enfouies sous un large vêtement; ses gants étaient évidemment trop grands pour ses petites mains.

M. de Ferney ne vit rien de tout cela, et lorsque la voix naturellement métallique de Mlle Reboul se fit douce et flexible pour répondre à ses questions, il ne fut charmé que de la modestie, du savoir et du bon sens de cette jeune femme, qui remplissait si bien toutes les conditions requises pour les fonctions auxquelles il la destinait.

Il l'avait questionnée sur tout ce qui touche non seulement à l'éducation des enfants, mais aussi à leur hygiène, et il n'avait pas été médiocrement surpris de ses connaissances multiples, même à l'égard de choses qu'elle pouvait ignorer.

Mais, nous le verrons bientôt, mademoiselle Reboul n'avait pas fait son éducation seulement au couvent qu'elle désirait quitter; avant d'y entrer, elle avait vécu dans un tout autre monde, et, sans anticiper sur les événements, nous pouvons dire, dès à présent, que c'était à sa dernière année chez cette Mme de Serville, sa bienfaitrice, qu'elle devait une expérience précoce, un empire absolu sur elle-même, et aussi de profondes et tristes désillusions.

M. de Ferney, bien que ses fonctions eussent dû l'y pousser, n'alla pas à ce point au fond des choses. Enchanté d'avoir enfin trouvé ce qu'il cherchait, il ne remonta pas aux causes probables, il se contenta de ce que sa bonne fortune lui offrait pour lui enlever le souci de recherches nouvelles.

—Je ne vous dissimulerai pas, mademoiselle, lui dit-il, que le petit examen—je vous demande pardon du mot—que je viens de vous faire subir me laisse une excellente impression. Je ne m'étonne que d'une chose, c'est que vous vous décidiez à abandonner la vie calme du couvent pour des fonctions souvent pénibles.

—Monsieur, répondit Jeanne Reboul avec une émotion doucement contenue, je n'aurais jamais songé à m'éloigner de Douai si je n'avais pas perdu ma bienfaitrice, Mme de Serville, à laquelle je dois le peu que je sais; car, lorsqu'elle m'a recueillie il y a près de quinze ans, je n'avais plus ni père, ni mère, ni famille, et Dieu seul sait ce que je serais devenue sans cette protection qui a fait de moi, pauvre enfant abandonnée, une femme qui peut être utile. Tant que la généreuse Mme de Serville a vécu, j'ai été heureuse de me sentir auprès d'elle. Les visites que je lui faisais étaient mes rares distractions; lui prouver mon attachement respectueux et ma reconnaissance était mon unique but, mais lorsque sa mort est venue me causer le seul chagrin qui pût m'atteindre, je me suis sentie dans un si grand isolement au milieu des saintes femmes dont je partageais les travaux, que j'ai songé, dès ce malheur, à m'éloigner des lieux qui me rappelaient trop cruellement le seul être qui m'eût aimée et que j'eusse aimé.

—Ces sentiments vous font honneur.

—Je me permettrai d'ajouter, monsieur, que les fonctions qui m'attendent chez vous ne sauraient m'être pénibles. J'adore les enfants, et tout ce qu'on m'a dit de Mme de Ferney me fait désirer vivement de ne lui laisser que les moins fatigants de ses devoirs maternels.

—Vous savez que nous quitterons Douai incessamment pour nous installer à Paris.

—Notre supérieure me l'a dit, monsieur.

—Vous n'ignorez pas non plus que j'ai deux petites filles et que Mme de Ferney est très souffrante.

—Je le sais, monsieur, mais je n'ai vu là qu'un motif de plus pour m'attacher davantage encore à vos enfants.

—C'est parfait, mademoiselle, il ne me reste plus maintenant qu'à consulter Mme de Ferney, mais je crois pouvoir vous dire par avance qu'elle sera de mon avis; or je pense que je puis vous confier en toute assurance mes deux filles. Demain, je vous écrirai, car c'est avec ma femme que vous aurez à vous entendre sur la question des émoluments.

—Oh! monsieur, cette question est déjà résolue. Je ne suis habituée ni au luxe, ni à l'élégance, ce que décidera madame de Ferney à cet égard sera bien fait.

Et Mlle Reboul, qui avait prononcé ces derniers mots en rougissant un peu, se leva pour prendre congé du magistrat.

M. de Ferney la reconduisit poliment jusqu'à la porte de son cabinet et passa chez sa femme, pour lui rendre compte de la visite qu'il venait de recevoir.

Mme de Ferney avait été fort belle; mais bien qu'elle eût à peine vingt-neuf ans—elle s'était mariée très jeune—il ne restait plus de cette beauté d'autrefois que de grands yeux fiévreux que la souffrance avait creusés, et le plus tendre des sourires de ses lèvres décolorées.

Depuis sa dernière couche qui l'avait rendue mère de la petite Berthe, la maladie, qui devait faire de si rapides progrès, s'était déclarée, et sa jeunesse s'était rapidement envolée.

En moins de trois ans, elle avait vieilli de dix années, plus encore peut-être sous l'étreinte de la souffrance morale que par le fait de la douleur physique.

En se voyant condamnée, à vingt-six ans à peine, à abandonner ses droits, ses devoirs, ses joies d'épouse, Mme de Ferney, qui aimait passionnément son mari, sentit s'éveiller en elle des sentiments jusqu'alors ignorés. Elle devint jalouse, et craignant d'être trop vite oubliée, ne put se pardonner les privations qu'elle imposait à cet homme tout jeune encore. Mais, dissimulant courageusement ses tortures, prête à tous les sacrifices, ne laissant jamais échapper une plainte, s'exaltant dans son rôle de martyre, le mal la trouva sans défense, à la merci de son œuvre implacable.

Si, détournant ses yeux de ce triste tableau, Mme de Ferney arrêtait ses regards sur ses enfants, elle ne souffrait pas moins cruellement. Après elle, car elle ne se dissimulait pas la gravité de son état, que deviendraient ces êtres chéris? Quoique M. de Ferney fût un excellent père, bien qu'il fût—elle n'en doutait pas—l'homme de l'honneur et du devoir, elle ne pouvait penser, en raison de la nature de son esprit et de ses occupations, qu'il la remplacerait jamais auprès de ceux qu'elle aimait tant.

Alors, en quelles mains mercenaires seraient-ils confiés? Ses filles, ses filles surtout, que deviendraient-elles?

Et la malheureuse femme étouffait ses sanglots pour qu'on ne les entendît pas; elle arrêtait ses larmes pour qu'on n'en vît pas le sillon sur ses joues amaigries! Elle souriait à son mari; elle souriait à ses enfants, quand la mort était en son âme ainsi qu'en ses veines. Aussi, lorsque M. de Ferney vint lui rapporter l'entretien qu'il avait eu avec Mlle Reboul, fut-elle immédiatement de son avis et lui conseilla-t-elle d'écrire à la jeune fille pour qu'elle se rendît le lendemain auprès d'elle.

Pendant ce temps-là, Jeanne rentrait à son couvent où, après avoir rendu compte à la supérieure de sa visite, elle courut s'enfermer dans la chambre plus que modeste qu'elle occupait.

Là, seule, elle réfléchit un instant, puis s'asseyant devant un petit bureau, elle attira à elle une feuille de papier et se mit à tracer rapidement les lignes suivantes:

"Ma chère Françoise, je vais enfin partir pour Paris; je ne sais encore ce que l'avenir me réserve, mais j'ai le pressentiment qu'une existence toute nouvelle va commencer enfin pour moi et que, du passé, j'oublierai tout, jusqu'au souvenir.

"Aussitôt que je le pourrai, je te ferai savoir mon arrivée. Jusqu'à ce que tu aies reçu de mes nouvelles, ne m'écris pas un mot. Surtout n'oublie pas que pour tout le monde, sauf pour toi, je suis morte."

Cette lettre terminée et mise sous enveloppe, Jeanne se leva brusquement, secoua, d'un mouvement de lionne qui se prépare à la lutte, sa splendide chevelure, dont les épaisses nattes roulèrent sur ses épaules, et se plaçant devant une glace qui ne réfléchissait qu'imparfaitement chacune de ses beautés, elle murmura avec un étrange sourire et ses grands yeux pleins d'éclairs;

—Oh! si l'occasion ne vient pas à moi, je saurai bien la faire naître. Je le jure par le sang maudit qui coule dans mes veines!

II

PAUVRE MÈRE!

Le lendemain matin, ainsi qu'elle l'espérait, Jeanne reçut un mot de M. de Ferney. Celui-ci la priait de revenir le voir le jour même.

Elle se rendit aussitôt à cet appel et comprit, à l'accueil que lui fit le magistrat qu'elle était agréée par sa femme.

—Mademoiselle, lui dit le père de famille après lui avoir donné cette assurance, je vais vous présenter à Mme de Ferney et vous faire connaître vos élèves. Cela me paraît indispensable avant de rien décider, si convaincu que je sois que vous plairez beaucoup à mes enfants.

Mlle Reboul, dont la physionomie ne trahissait aucune émotion, si intéressant que fût pour elle ce qui se passait, répondit à cette double proposition par quelques mots gracieux et suivit son interlocuteur dans l'appartement de la malade.

Nous l'avons dit: Mme de Ferney n'avait pas encore trente ans. Pâle, sans forces, elle était étendue sur une chaise longue. Elle se souleva légèrement pour saluer Mlle Reboul.

Il était facile de deviner en elle la femme qui, plus encore que contre le mal même, luttait avec désespoir contre les terribles ravages que ce mal causait à sa jeunesse et à sa beauté.

L'épouse se souciait peu de souffrir; mais elle ne voulait pas devenir laide. Mme de Ferney était plus coquette qu'elle ne l'avait jamais été.

Elégamment enveloppée dans une grande robe de chambre de cachemire blanc doublée de satin cramoisi; délicieusement coiffée déjà, quoiqu'il fût onze heures à peine, laissant tomber sur ses épaules les épaisses nattes de ses beaux cheveux blonds, richesse que la maladie ne lui avait pas enlevée, les pommettes et les lèvres légèrement fardées, on eût dit, à quelques pas de distance, une jeune et jolie accouchée à laquelle il ne manquait de la vie que ce qu'elle venait d'en donner à son nouveau-né.

Elle accueillit Mlle Reboul avec un sourire auquel celle-ci répondit par une respectueuse inclinaison de tête, en prenant place sur le siège qui lui était offert du geste; puis la maîtresse de maison et la jeune institutrice gardèrent le silence pendant quelques secondes.

Entre deux femmes qui se rencontrent pour la première fois, quels que soient d'ailleurs les sentiments qui les animent, il y a toujours quelque chose d'adversaires qui se préparent au combat; on dirait que chacune cherche chez l'autre le défaut de la cuirasse.

La présentation faite, M. de Ferney s'était retiré.

Ce fut la jeune mère qui, la première, prit la parole.

—Mademoiselle, dit-elle, excusez-moi de vous recevoir ainsi, mais j'ai moins de force que de courage et cela depuis déjà de longues années; ma santé, hélas! est tout à fait perdue!

—Je sais, madame, que vous êtes souffrante et je ne me pardonnerai pas de vous causer la moindre fatigue, répondit Jeanne, de sa plus douce voix.

—Mon mari m'a dit tout le bien qu'il pensait de vous, et vous êtes venue d'ailleurs avec une lettre de recommandation d'une sainte femme dans laquelle j'ai toute confiance. Votre physionomie me plaît beaucoup; je crois donc que nous nous entendrons à merveille; cela ne dépendra que de vous.

—Je le désire vivement, madame, et je l'espère.

—Avant tout, pour en finir de suite avec une question qu'il faut bien soulever, mais qu'il est moins pénible de résoudre entre nous; je vous donnerai deux mille quatre cents francs par an. Cela vous convient-il?

—Parfaitement, madame.

—Lorsque nous serons à Paris, je verrai à vous installer de façon à ce que vous ne soyez pas trop mal, et, sauf de rares exceptions, c'est-à-dire lorsque les enfants ne pourront prendre place à table, les jours de dîners officiels, par exemple, dîners auxquels je m'abstiendrai moi-même d'assister, car ma santé ne me permet d'être d'aucune fête; sauf ces exceptions, vous partagerez nos repas de famille.

Jeanne s'inclina pour acquiescer à ces dispositions.

—Il ne me reste plus, poursuivit Mme de Ferney, qu'à vous présenter vos élèves. Ce sont de charmantes fillettes qui ne m'ont jamais quittée, et je n'ai pas besoin de vous dire combien je les adore. L'amour d'une mère croît presque toujours en raison directe de l'impossibilité où elle se trouve de prouver sa tendresse. De mon fils Raoul, vous n'aurez pas à vous occuper, son père à l'intention de lui faire suivre les classes d'un lycée; seules, mes chères Louise et Berthe, seront tout à fait confiées à vos soins. Je ne tiens que médiocrement à ce qu'elles apprennent beaucoup et vite, ce que je désire surtout pour elles, c'est une éducation chrétienne, c'est qu'elles deviennent de douces et modestes jeunes filles. Vous êtes toute jeune encore; vous êtes belle; elles vous aimeront, j'en suis certaine, mais pas trop, n'est-ce pas? Qu'elles ne m'oublient pas auprès de vous.

—Oh! madame, fit Mlle Reboul, avec un geste plein de charme.

En prononçant ses dernières phrases, la malade avait sonné et la domestique qui s'était présenté avait reçu l'ordre de faire venir les enfants.

Les fillettes, qui savaient qu'il était question de leur donner une nouvelle institutrice, et que cela tout naturellement inquiétait fort, étaient aux aguets.

Elles accoururent toutes deux aussitôt se jeter dans les bras de leur mère, qui les couvrit de baisers pour cacher les larmes que faisait couler de ses yeux l'abdication si douloureuse à laquelle il lui fallait bien se résoudre.

—Ma chère Louise, ma chère Berthe, leur dit-elle après une tendre et convulsive étreinte en les poussant doucement vers la jeune fille, voici Mlle Jeanne dont je vous ai parlé ce matin; c'est elle qui va prendre soin de vous. Il faudra lui obéir comme à moi-même. Si vous êtes sages, elle vous aimera bien.

—Moi, je vous aime déjà, s'écria Louise, avec la spontanéité de son caractère plein d'entrain et en sautant sur les genoux de Jeanne qui l'embrassa.

—Elle est bien plus jolie que Mme Blanchard, dit à demi-voix Berthe, qui était restée près de sa mère.

Mme Blanchard était l'institutrice qu'allait remplacer Mlle Reboul.

—Et vous, mademoiselle Berthe, dit Jeanne, est-ce que je vous fais peur? Est-ce que vous ne voulez pas m'embrasser? Voyons, venez.

L'enfant se blottit contre sa mère, sans répondre.

Mlle Reboul mit alors Louise à terre et, s'agenouillant auprès de Berthe, elle lui demanda d'une voix si tendre, avec un si doux regard: "Vous ne m'aimerez donc pas?" que subitement vaincue, la fillette lui sauta dans les bras.

Mme de Ferney en éprouva comme un mouvement de jalousie. La résistance de Berthe avait flatté ses fibres les plus intimes d'amour maternel; mais elle n'applaudit pas moins au gracieux mouvement de l'enfant et reprit:

—Là, maintenant que la connaissance est faite, Louise, toi qui es déjà une grande fille, conduis votre amie dans la chambre qu'elle doit occuper; tu sais, celle qui est auprès de la vôtre.

Elle ajouta, en s'adressant à Mlle Jeanne Reboul:

—C'est pour bien peu de temps, car je crois que le jour de notre départ n'est pas éloigné. Mon mari vient de recevoir la nouvelle officielle de sa nomination à la cour de Paris. Je vous avoue que je quitterai volontiers ce pays, dont le climat est pour beaucoup dans mes souffrances.

Louise avait pris Jeanne par la main et elle l'entraînait. Sa sœur ne voulut pas rester en arrière et les rejoignit.

La jeune femme se laissait conduire avec une bonne grâce charmante.

Mme de Ferney les suivait des yeux, et, au moment où la porte allait se refermer sur celle qui faisait dès à présent partie de la famille, elle dit en levant au ciel ses yeux humides:

—Qu'elle est jeune et belle! Pourvu que mes enfants n'aillent pas l'aimer plus que moi!

Puis une seconde pensée autrement douloureuse naquit subitement en son esprit, et, sentant son cœur saigner comme sous une morsure, elle s'écria avec un inexprimable accent d'angoisse:

—Et mon mari, s'il allait....?

Se soulevant alors brusquement, elle étendit les bras comme si elle eût voulu rappeler, pour l'éloigner à jamais, celle qui lui inspirait de semblables terreurs; mais épouvantée, honteuse, la malheureuse femme retomba aussitôt en bégayant à travers ses larmes:

—Oh! cela est horrible. En suis-je donc arrivée là! Mon Dieu, pardonnez-moi, donnez-moi du courage!

La malheureuse mère, en prononçant ces mots, avait joint ses mains amaigries et levé les yeux au ciel, comme pour l'appeler à son secours.

(*A continuer.*)